

de ses Plenipotentiaires à Utrecht, pour rendre compte à Sa Majesté des honneurs que les Gouverneurs des Places par où ils ont passé, ont rendus à leurs Caracteres, & de ce qui s'est passé à leurs premieres entrevûës avec les Plenipotentiaires d'Angleterre, les Deputez d'Hollande, & les autres Ministres des Puissances étrangères, qui se sont déjà rendus à Utrecht: comme ce ne sont que les préludes de la negociation, nous ne nous y arrêterons pas: nous ferons mention en tems & lieu des faits les plus importans de ce qui se traitera dans cette auguste assemblée.

IV. Mr. Amelot, ci-devant Ambassadeur en Espagne, a été reçu President à Mortier au Parlement de Paris, en la place de feu Mr. Molé de Champlatreux, dont il a acheté la Charge: comme Mr. Amelot n'a qu'une fille, & que le Roi d'Espagne, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs\*, honora ce Ministre, en consideration de ses services, du titre de Grandesse, pour celui qui épouserait sa fille; plusieurs Seigneurs la recherchent en mariage; Mr. le Marquis de Tavanès est de ce nombre: ce titre de Grandesse n'est pas le seul avantage qu'on trouvera en cette Damoiselle; elle y joindra une dotte de plus de cinq cens mille livres, beaucoup d'esprit, de la naissance, & une vertu solide & inestimable.

V. Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du second Janvier dernier, Sa Majesté declare les rentes appartenantes au Clergé, exemptes du dixième denier, & ordonne qu'en rapportant par les Beneficiers, & Communautéz Ecclesiastiques tant seculieres que regulieres & autres faisant

*Les Plenipotentiaires de France donnent avis au Roi de la reception qu'on leur a fait en Hollande.*

*Mr. Amelot est reçu President à Mortier.*

*Arrêt qui exempte du dixième denier les rentes appartenantes au Clergé.*

\* Voyez Tome XI. page 354.